

Fait à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 10 février 2020

Attestation relative aux rémunérations établie en
application de l'article L.225-115 du Code de commerce

Je soussigné, M. Philippe Berterottière, Président-Directeur général de la société GTT, certifie que les rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la Société se sont élevées à 2 549 877 € (*deux millions cinq cent quarante-neuf mille huit cent soixante-dix-sept euros*) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



Philippe BERTEROTTIERE
Président-Directeur Général